

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MERCREDI 16 JUILLET 2025, À 19 H 15, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette  
Poste 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste 6 : André Minville

**Et :**

Le directeur général : Daniel Fournier  
La greffière adjointe : Nadia Soucy

Sont absents :

Le maire : Délicsa Ritchie-Roussy

Le conseiller : Poste 3 : Gilles Bernatchez

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire-suppléant, monsieur Harold Mercier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire-suppléant, monsieur Harold Mercier, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 21078 ET 21122 À LEBLANC ENVIRONNEMENT.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉSOLUTION 25-098 - AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 21078 ET 21122 À LEBLANC ENVIRONNEMENT INC.**

CONSIDÉRANT les factures de Leblanc Environnement inc, soit la facture 21078 au montant de 22 949,03 \$, taxes incluses, et la facture

21122 au montant de 7 045,30,  
taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE ces factures furent émises suite  
à des travaux de nettoyage des  
égouts pluviaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture 21078  
au montant de 22 949,03 \$, taxes incluses, et de  
la facture 21122 au montant de 7 045,30, taxes  
incluses, soit et est donnée.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

**5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à  
19 h 20.

---

Harold Mercier  
Maire-suppléant

---

Nadia Soucy  
Greffière adjointe